

DEVENEZ **APPRENTI INGÉNIEUR** **AGROCAMPUS OUEST !**

Les apprentis en horticulture préparent le même diplôme que les étudiants classiques, mais ils suivent leur formation en alternance entre une entreprise et Agrocampus Ouest (rythme d'alternance mensuel : 60% entreprise / 40% école). Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

Les avantages

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Un salaire plus élevé à la sortie des études : 28,5 K€ brut annuel en moyenne contre 24 K€ brut annuel pour les étudiants non apprentis (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de droits de scolarité
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- 70 % de professionnels en CDI en moyenne contre 48% de professionnels en CDI non apprentis. (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Statut salarié donc comptabilisation des années travaillées
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande

AGROCAMPUS OUEST CAMPUS D'ANGERS

Ingénieur en
HORTICULTURE

l'institut Agro
agriculture • alimentation • environnement



Les conditions pour devenir apprenti

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à Agrocampus Ouest.
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La rémunération

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est uniquement calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année de formation et du coût du SMIC (18 468 € brut annuel en 2020).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1 ^{re} année	43%	661	53%	815	100%	1 539 minimum
2 ^e année	51%	784	61%	938		
3 ^e année	67%	1 031	78%	1200		

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

La validation linguistique

- Une période obligatoire de 13 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785 ou Unicert II (ou III) en anglais
- Des cours d'anglais spécifiques aux apprentis à l'école

Quelles entreprises ?

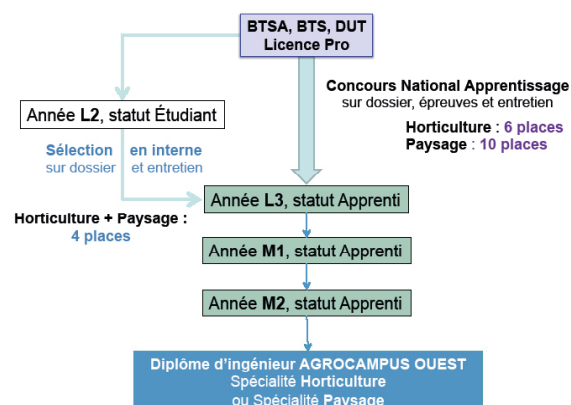
L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- un bon réseau de partenaires,
- des projets.

HORTICULTURE

Centre technique ou interprofessionnel, Collectivité, Entreprise de production, distribution ou commercialisation, Centre de recherche ou d'expérimentation...

Les voies d'admission



Choix de spécialisation ou parcours

- Innovations végétales urbaines
- Ingénierie des productions et des produits de l'horticulture
- Protection des plantes et environnement appliquée à l'horticulture
- Semences et plants

ainsi que d'autres spécialisations ou parcours sur le campus de Rennes ou dans d'autres écoles agrocomiques.

Les dates clé

- **Inscriptions au concours national AgroVéto / voie apprentissage :** en janvier (www.concours-agro-veto.net)
- **Oraux de sélection à l'école :** en avril
- **Signature des contrats d'apprentissage :** de juin à août

Contact

a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr
tél. : 02 41 22 55 77



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN